

**CONJUGUEZ
DIVERSIFICATION
ET POTENTIEL
DE PERFORMANCE
POUR VOTRE
ASSURANCE VIE**

Defineo Septembre 2018

Support en unités de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, d'une durée de 8 ans maximum, à compter du 14 septembre 2018.

Titre de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. Offre à durée limitée. Commercialisation du 1^{er} mai au 31 août 2018, pouvant être clôturée sans préavis. Code ISIN : FR0013321577

Document à caractère promotionnel.

Assuré d'avancer



Defineo Septembre 2018



Defineo Septembre 2018 est un support temporaire en unités de compte :

- 50 % du capital est garanti et arbitré dès la fin de la première année avec un gain fixe de 4 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ (soit 3,01 % net de frais de gestion).
- 50 % du capital restant est investi pendant 8 ans maximum avec un gain potentiel de 4 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée dépendant de la performance de l'indice Euro Stoxx 50[®]. Le capital est protégé jusqu'à une baisse⁽³⁾ de 40 % de l'indice à l'échéance finale par rapport à son niveau initial.

Defineo Septembre 2018 offre l'opportunité, au moyen de deux Enveloppes distinctes, de tirer profit du potentiel de performance du marché actions européen au travers de l'indice Euro Stoxx 50[®], indice représentatif du marché actions de la zone euro. Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance.

Ce support est proposé au sein des contrats d'assurance vie multisupports Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie et Gan Patrimoine Évolution, et du contrat de capitalisation Gan Patrimoine Capitalisation.

Ce support est un instrument de diversification ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.

+ AVANTAGES

- L'Enveloppe à Gain Garanti est arbitrée automatiquement vers le fonds en euros de votre contrat à l'issue de la 1^{re} année avec un gain fixe de 4% brut⁽¹⁾⁽²⁾.
- L'Enveloppe à Gain Conditionnel est arbitrée automatiquement au sein de votre contrat (par anticipation ou à l'échéance finale) avec un gain potentiel annuel de 4 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée depuis la date d'observation initiale en fonction de la performance de l'indice Euro Stoxx 50[®].
- Effet mémoire pour l'Enveloppe à Gain Conditionnel : si les conditions de versement du gain de 4 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ sont déclenchées, il sera acquis au titre de l'année en cours et également pour chacune des années précédentes.
- Dès lors qu'à la date d'observation finale, l'indice n'est pas en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial, le capital de l'Enveloppe à Gain Conditionnel est protégé à l'échéance finale.

- INCONVÉNIENTS

- Un gain plafonné sur l'Enveloppe à Gain Conditionnel : la somme des gains ne pourra excéder 32 % à l'échéance, même si la performance de l'indice est supérieure.
- Les dividendes éventuellement versés par les actions composant l'indice Euro Stoxx 50[®] ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à sa performance. Cette performance résulte donc en un rendement moindre qu'une performance dividendes réinvestis.
- Une durée de placement non connue à l'avance et pouvant varier entre 4 et 8 ans sur l'Enveloppe à Gain Conditionnel.
- À l'échéance, il existe un risque de perte en capital partielle ou totale sur l'Enveloppe à Gain Conditionnel si, à la date d'observation finale, l'indice est en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial. En conséquence, le rendement à l'échéance de l'Enveloppe à Gain Conditionnel de Defineo Septembre 2018, est très sensible à une faible variation de l'indice Euro Stoxx 50[®] autour du seuil de - 40 %.

FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de risques » présentée dans le Prospectus de Base et la section « Risques » dans les Conditions Définitives d'Émission⁽⁴⁾. Ces risques sont notamment :

Risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie - L'investisseur doit être conscient que toute sortie anticipée⁽⁵⁾ (rachat, arbitrage ou décès) se fera aux conditions de marché.

Risque de contrepartie - L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant au titre de la Garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument

financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des Certificats émis par l'Émetteur.

Risque de marché - Le support peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité - Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du support, voire le rendre totalement illiquide, ce qui peut entraîner sa vente impossible et engendrer la perte partielle ou totale du montant investi.

L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance, le 14 septembre 2026, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Illustration du fonctionnement de Defineo Septembre 2018

Au 14 septembre 2018, votre capital est investi ainsi :

- **50 % du capital** est alloué à une **Enveloppe à Gain Garanti**, rémunérée avec un gain fixe de 4 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ et arbitrée automatiquement dès la fin de la première année vers le fonds en euros de votre contrat.

Le Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ (après déduction des frais de gestion selon votre contrat) est de 3,01 % (taux calculé sur les 50 % du capital placés sur l'Enveloppe à Gain Garanti).

- **50 % du capital** est alloué à une **Enveloppe à Gain Conditionnel**, rémunérée avec un gain potentiel de 4 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée depuis la date d'observation initiale (effet mémoire) si, à l'une des dates d'observation annuelle⁽⁶⁾, l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial. **Dans ce cas, le Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ de l'Enveloppe à Gain Conditionnel (après déduction des frais de gestion selon votre contrat), en fonction de l'échéance, est de : 2,77 % la 4^e année ; 2,71 % la 5^e année ; 2,65 % la 6^e année ; 2,59 % la 7^e année ; 2,53 % la 8^e année.**

À défaut, votre capital est protégé tant que l'indice Euro Stoxx 50[®] n'est pas en baisse de plus de 40 % à l'échéance finale, soit un Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ de - 0,96 %.

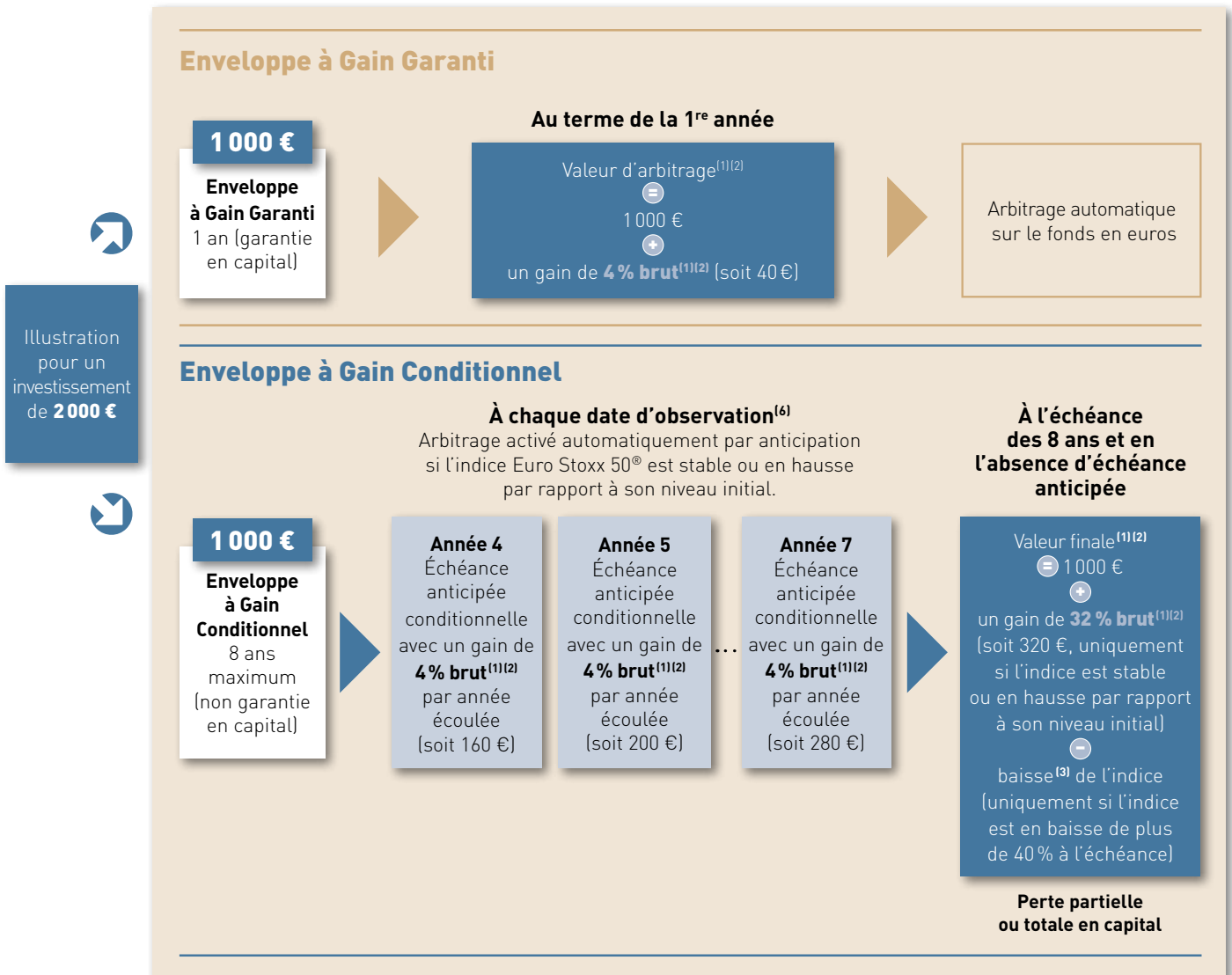


Illustration pour un investissement de 2 000 €

(1) Pour les versements réalisés du 1^{er} mai au 31 août 2018 sur Defineo Septembre 2018, performance depuis la date d'observation initiale du 14 septembre 2018, hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule ou mise en résolution du Garant de la formule de ce support.

(2) Hors frais de gestion du contrat.

(3) La baisse de l'indice est l'écart entre ses niveaux à la date d'observation initiale (14 septembre 2018) et à la date d'observation finale (7 septembre 2026), exprimée en pourcentage de son niveau initial.

(4) Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique «Avertissement Final» de ce document, paragraphe «Disponibilité de la documentation du support».

(5) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 8 ans, une pénalité de 3,5 % du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance.

(6) Les dates d'observation sont : 9 septembre 2022, 8 septembre 2023, 6 septembre 2024, 5 septembre 2025 et 7 septembre 2026.

► Principales caractéristiques

MÉCANISME DE L'ENVELOPPE À GAIN GARANTI (50 % DU CAPITAL)

À l'issue de la 1^{re} année

L'Enveloppe à Gain Garanti (50 % du capital) prend fin et est automatiquement arbitrée vers le fonds en euros de votre contrat, le 13 septembre 2019. Le montant arbitré s'élève alors à :

$$50\% \text{ du capital} \times \left(\begin{array}{c} 100\% \text{ brut}^{(1)(2)} \text{ de la valeur initiale du 14 septembre 2018} \\ + \\ \text{un gain de } 4\% \text{ brut}^{(1)(2)} \end{array} \right)$$

Soit 52 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ de la valeur initiale : 50 % du capital × (100 % + 4 %)

Parallèlement, l'Enveloppe à Gain Conditionnel (50 % du capital) reste investie jusqu'à l'échéance (anticipée ou finale) du support.



MÉCANISME DE L'ENVELOPPE À GAIN CONDITIONNEL (50 % DU CAPITAL)

En cas d'échéance anticipée, un gain de 4 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée depuis la date d'observation initiale (effet mémoire)

De l'année 4 à l'année 7, si, à l'une des dates d'observation⁽⁵⁾, l'indice Euro Stoxx 50[®] est supérieur ou égal à son niveau initial du 14 septembre 2018, Defineo Septembre 2018 prend fin par anticipation.

Le montant arbitré s'élève alors à :

$$50\% \text{ du capital} \times \left(\begin{array}{c} 100\% \text{ brut}^{(1)(2)} \text{ de la valeur initiale au 14 septembre 2018} \\ + \\ \text{un gain de } 4\% \text{ brut}^{(1)(2)} \text{ par année écoulée} \end{array} \right)$$

Soit entre 58 % et 64 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ de la valeur initiale

À défaut, Defineo Septembre 2018 prend fin à l'échéance des 8 ans, le 14 septembre 2026.

À l'issue de la 8^e année, une protection du capital jusqu'à une baisse de l'indice de 40 %

Dans le cas où Defineo Septembre 2018 atteint l'échéance finale, trois situations sont alors possibles. La valeur finale⁽¹⁾⁽²⁾ de l'Enveloppe à Gain Conditionnel (le 14 septembre 2026), hors frais de gestion du contrat, est calculée en fonction du niveau de l'indice à la date d'observation finale (le 7 septembre 2026) :

Si l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial

$$50\% \text{ du capital} \times \left(\begin{array}{c} 100\% \text{ brut}^{(1)(2)} \text{ de la} \\ \text{valeur initiale du} \\ \text{14 septembre 2018} \\ + \\ \text{un gain de } 32\% \text{ brut}^{(1)(2)} \end{array} \right)$$

Effet mémoire

Si l'indice n'est pas en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial

$$50\% \text{ du capital} \times \left(\begin{array}{c} 100\% \text{ brut}^{(1)(2)} \text{ de la} \\ \text{valeur initiale du} \\ \text{14 septembre 2018} \end{array} \right)$$

Protection

Si l'indice est en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial

$$50\% \text{ du capital} \times \left(\begin{array}{c} 100\% \text{ brut}^{(1)(2)} \text{ de la valeur} \\ \text{initiale du 14 septembre} \\ \text{2018} \\ - \\ \text{la baisse}^{(3)} \text{ finale} \\ \text{de l'indice} \end{array} \right)$$

**Perte partielle ou totale en capital
(Enveloppe à Gain Conditionnel)**

→ Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital :

- en cas de sortie⁽⁴⁾ (rachat, arbitrage ou décès) avant l'échéance ;
- à l'échéance finale, si l'indice Euro Stoxx 50[®] est en baisse⁽³⁾ de plus de 40 % le 7 septembre 2026 par rapport à son niveau initial ;
- ou, en cas de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou de mise en résolution du Garant de la formule.

(1) Pour les versements réalisés du 1^{er} mai au 31 août 2018 sur Defineo Septembre 2018, performance depuis la date d'observation initiale du 14 septembre 2018, hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule ou de mise en résolution du Garant de la formule.

(2) Hors frais de gestion du contrat.

(3) La baisse de l'indice est l'écart entre ses niveaux à la date d'observation initiale (14 septembre 2018) et à la date d'observation finale (7 septembre 2026), exprimée en pourcentage de son niveau initial.

(4) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 8 ans, une pénalité de 3,5 % du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance.

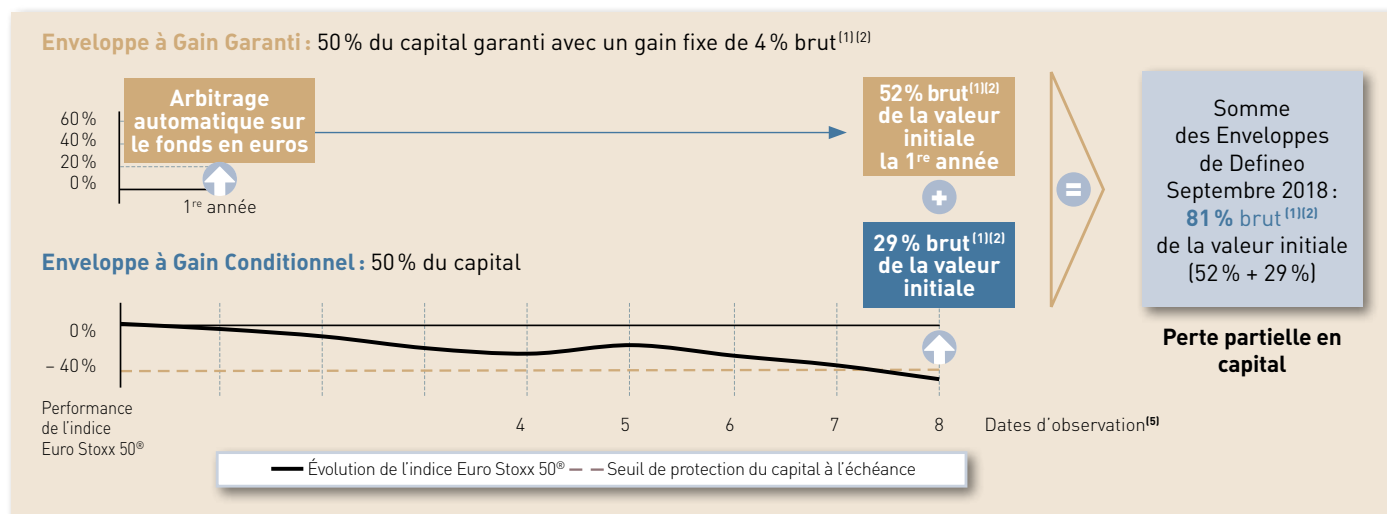
(5) Les dates d'observation sont : 9 septembre 2022, 8 septembre 2023, 6 septembre 2024, 5 septembre 2025 et 7 septembre 2026.

L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance, le 14 septembre 2026, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

► Scénarios de marché-Exemples

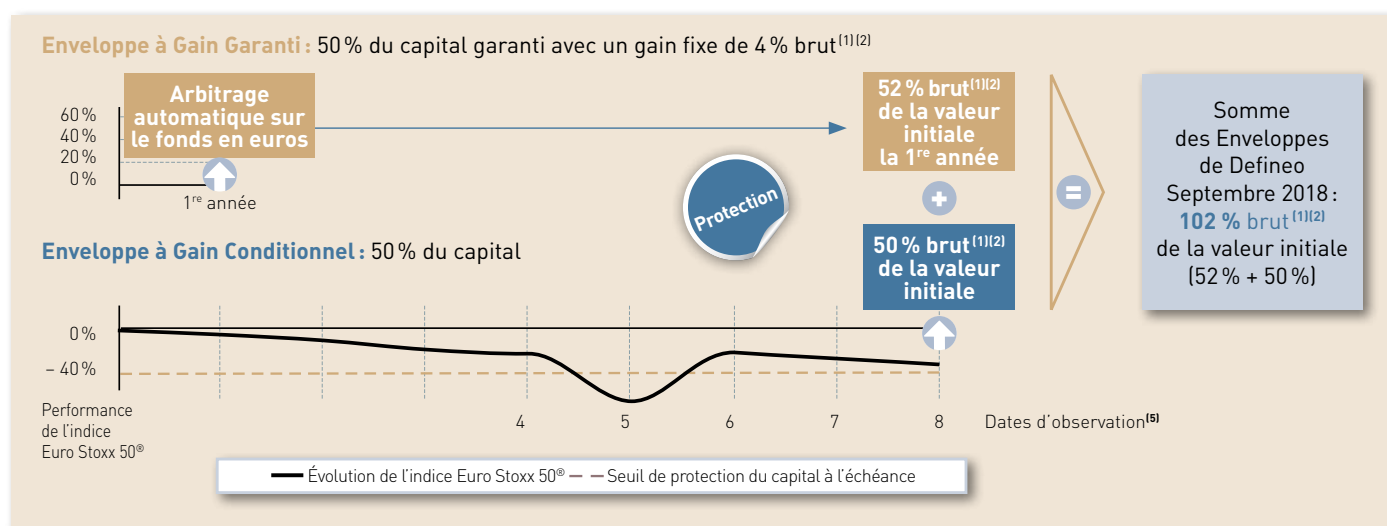
Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du support. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

► SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSÉ IMPORTANTE DE L'INDICE EURO STOXX 50®



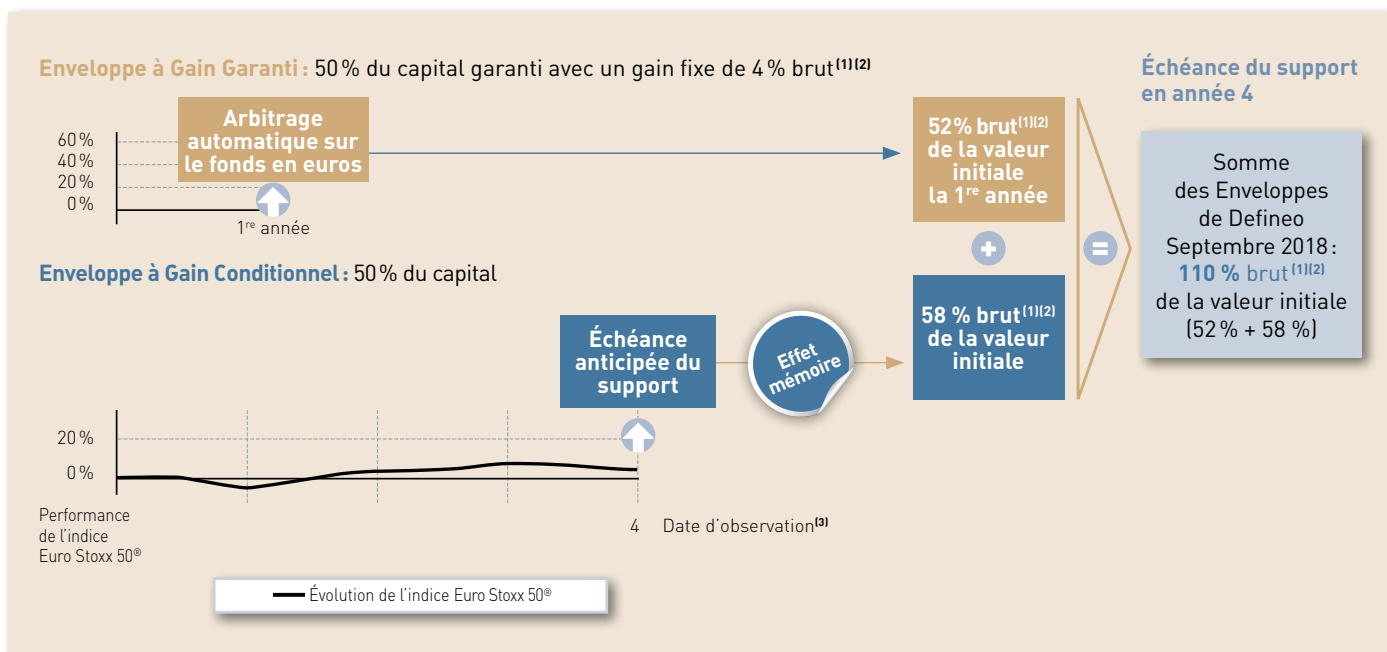
- À l'issue de la 1^{re} année, l'**Enveloppe à Gain Garanti** (soit 50 % du capital) est arbitrée automatiquement vers le fonds en euros de votre contrat, assortie d'un gain fixe de 4 % brut⁽¹⁾⁽²⁾, soit 52 % brut de la valeur initiale [50 % x (100 % + 4 %)]. Cela correspond à un Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ de 3,01 %. 50 % du capital reste investi sur l'Enveloppe à Gain Conditionnel.
- Pour l'**Enveloppe à Gain Conditionnel**, à chaque date d'observation⁽⁵⁾, l'indice Euro Stoxx 50® est inférieur à son niveau initial. Le mécanisme d'arbitrage anticipé automatique n'est donc pas activé et le capital reste investi sur l'Enveloppe à Gain Conditionnel jusqu'à l'échéance finale. À la dernière date d'observation⁽⁵⁾ (soit en année 8), l'indice est en baisse de 42 % par rapport à son niveau initial, clôturant en dessous du seuil des - 40 %. L'Enveloppe à Gain Conditionnel [50 % du capital] n'est plus protégée et sa valeur finale est alors égale à 58 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ de sa valeur initiale (niveau final de l'indice), ce qui représente 29 % de la valeur initiale de Defineo Septembre 2018 [50 % x (100 % - 42 %)]. Cela correspond à un Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ de l'Enveloppe à Gain Conditionnel de - 7,48 %.
- Au total, la somme des Enveloppes de Defineo Septembre 2018 est alors égale à 81 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ de sa valeur initiale (52 % + 29 %), engendrant une perte en capital.**

► SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : BAISSÉ CONTINUE ET MODÉRÉE DE L'INDICE EURO STOXX 50®



- À l'issue de la 1^{re} année, l'Enveloppe à Gain Garanti (soit 50 % du capital) est arbitrée automatiquement vers le fonds en euros de votre contrat, assortie d'un gain fixe de 4 % brut⁽¹⁾⁽²⁾, soit 52 % brut du capital initial [50 % x (100 % + 4 %)]. Cela correspond à un Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ de 3,01 %. 50 % du capital reste investi sur l'Enveloppe à Gain Conditionnel.
- Pour l'**Enveloppe à Gain Conditionnel**, à chaque date d'observation⁽⁵⁾, l'indice Euro Stoxx 50® est inférieur à son niveau initial. Le mécanisme d'arbitrage anticipé automatique n'est donc pas activé et le capital reste investi sur l'Enveloppe à Gain Conditionnel jusqu'à l'échéance finale. À la dernière date d'observation⁽⁵⁾ (soit en année 8), l'indice est en baisse de 32 % par rapport à son niveau initial, clôturant au-dessus du seuil des - 40 %. L'Enveloppe à Gain Conditionnel [50 % du capital] est protégée à l'échéance et sa valeur finale est alors égale à 100 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ de sa valeur initiale, ce qui représente 50 % du capital de Defineo Septembre 2018 (50 % x 100 %). Cela correspond à un Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ de l'Enveloppe à Gain Conditionnel de - 0,96 %.
- Au total, la somme des Enveloppes de Defineo Septembre 2018 est alors égale à 102 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ de sa valeur initiale (52 % + 50 %).**

SCÉNARIO FAVORABLE : HAUSSE DE L'INDICE EURO STOXX 50®



- À l'issue de la 1^{re} année, l'**Enveloppe à Gain Garanti** (soit 50% du capital) est arbitrée automatiquement vers le fonds en euros de votre contrat, assortie d'un gain fixe de 4% brut⁽¹⁾⁽²⁾, soit 52% brut de la valeur initiale [50% x (100% + 4%)]. Cela correspond à un Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ de 3,01%. 50% du capital reste investi sur l'Enveloppe à Gain Conditionnel.
- Pour l'**Enveloppe à Gain Conditionnel**, l'indice Euro Stoxx 50® est en hausse à la 1^{re} date d'observation⁽³⁾ (soit en année 4) et clôture à + 10% par rapport à son niveau initial. Le mécanisme d'arbitrage anticipé est donc activé et Defineo Septembre 2018 prend fin. La valeur finale de l'Enveloppe à Gain Conditionnel (50% du capital) est alors égale à 116% brut⁽¹⁾⁽²⁾ de sa valeur initiale, ce qui représente 58% du capital de Defineo Septembre 2018 [50% x (100% + 4 x 4%)]. Cela correspond à un Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ de l'Enveloppe à Gain Conditionnel de 2,77%.
- **Au total, la somme des Enveloppes de Defineo Septembre 2018 est alors égale à 110% brut⁽¹⁾⁽²⁾ de sa valeur initiale (52% + 58%).**

Évolution de l'indice Euro Stoxx 50® (Dividendes non réinvestis)

Les données relatives aux performances et/ou simulations de performances historiques ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.



(1) Pour les versements réalisés du 1^{er} mai au 31 août 2018 sur Defineo Septembre 2018, performance depuis la date d'observation initiale du 14 septembre 2018, hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule ou mise en résolution du Garant de la formule.

(2) Hors frais de gestion du contrat.

(3) Les dates d'observation sont : 9 septembre 2022, 8 septembre 2023, 6 septembre 2024, 5 septembre 2025 et 7 septembre 2026.

L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance, le 14 septembre 2026, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

► Fiche technique

Instrument financier : Titre de créance (de type certificat) présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

Émetteur : BNP Paribas Issuance B.V., véhicule d'émission dédié de droit néerlandais (S&P : A, au 7 mars 2018). Les agences de notations peuvent modifier ces notations à tout moment.

Garant de la formule : BNP Paribas S.A. (S&P A, Moody's Aa3, Fitch Ratings A+, au 7 mars 2018). Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par BNP Paribas S.A., le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice.

Code ISIN : FR0013321577

Devise : EUR

Sous-jacent : Euro Stoxx 50® (Code ISIN: EU0009658145)

Cotation : Euronext Paris

Valorisation : hebdomadaire (le vendredi)

Double valorisation : une double valorisation du Titre de créance sera assurée, tous les quinze jours, par Thomson Reuters qui est une société indépendante financièrement de BNP Paribas.

Marché secondaire : BNP Paribas Arbitrage S.N.C. s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière hebdomadaire des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du support avec une fourchette achat/vente de 1 %. BNP Paribas Arbitrage S.N.C. est une entité du groupe BNP Paribas, ce qui est potentiellement source de conflit d'intérêts.

Montant maximum de l'émission : 60 millions d'euros

Valeur nominale initiale : 2000 euros

Valeur initiale de l'unité de compte : 1 000 euros

Garantie du capital : pas de garantie du capital, ni en cours de vie ni à l'échéance.

Période de commercialisation : du 1^{er} mai au 31 août 2018

Prix de souscription : il progressera de façon constante durant la période de commercialisation de 995,70 euros le 4 mai 2018 à 1000 euros le 14 septembre 2018.

Date d'émission du support : 4 mai 2018

Date d'observation initiale du niveau de l'indice : 14 septembre 2018

Date d'arbitrage de l'Enveloppe à Gain Garanti : 13 septembre 2019

Dates d'observation du niveau de l'indice : 9 septembre 2022, 8 septembre 2023, 6 septembre 2024, 5 septembre 2025

Dates d'arbitrage suite au remboursement anticipé de l'Enveloppe à Gain Conditionnel : 16 septembre 2022, 15 septembre 2023, 13 septembre 2024, 12 septembre 2025

Date d'observation finale du niveau de l'indice : 7 septembre 2026

Date d'échéance finale : 14 septembre 2026

► Avertissement final

Avant tout investissement dans ce support, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Disponibilité de la documentation du support – La documentation juridique relative à l'émission pourra être obtenue sur le site Internet www.eqdpo.bnpparibas.com/FR0013321577. **Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « Facteurs de risques » du Prospectus de base, daté du 7 juin 2017 visé par l'AMF sous le numéro de visa 17-264, de ses Suppléments, des Conditions définitives de l'Émission et du Résumé spécifique lié à l'Émission avant tout investissement dans le support.** La dernière version du document d'informations clés relatif à ce Titre peut être consultée et téléchargée sur une page dédiée du site de BNP Paribas : https://kid.bnpparibas.com/d00017c873b54952_FR.pdf.

Commercialisation dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation – L'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est un actif représentatif de l'une des unités de compte du contrat d'assurance vie ou de capitalisation (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation »). Ce document décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières de l'Instrument Financier en tant qu'unité de compte du Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Il ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Agrément – BNP Paribas est un établissement de crédit (banque) français agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. BNP Paribas est supervisée par la Banque Centrale Européenne (BCE).

Événements extraordinaires affectant le (ou les) sous-jacent(s) : ajustement ou substitution – remboursement anticipé du support – Afin de prendre en compte les conséquences sur le support de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du support, la documentation relative au support prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, (ii) le remboursement anticipé du support. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le support.

Restrictions générales de vente – Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce support.

Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes – L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, BNP Paribas n'assume aucune responsabilité à cet égard.

Données de marchés – Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Rachat par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. ou dénouement anticipé du support – Seule BNP Paribas Arbitrage S.N.C. s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le titre. BNP Paribas Arbitrage S.N.C. s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le support en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du support (en particulier la fourchette de prix achat/vente que BNP Paribas Arbitrage S.N.C. peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du support) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déboucement de la position de BNP Paribas Arbitrage S.N.C. liés à ce rachat. BNP Paribas Arbitrage S.N.C. et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au support ou sur tout investissement dans le support.

Avertissement relatif à l'indice – L'indice mentionné dans le présent document (l'« indice ») n'est ni parrainé, ni approuvé, ni vendu par BNP Paribas qui n'assumera aucune responsabilité à ce titre. L'indice Euro Stoxx 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants, et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les Instruments Financiers basés sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site www.stoxx.com.

Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique – Les titres décrits aux présentes qui sont désignés comme des titres avec restriction permanente ne peuvent à aucun moment, être la propriété légale ou effective d'une « U.S. Person » (au sens défini dans la Régulation S) et par voie de conséquence, sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas des ressortissants des États-Unis, sur le fondement de la Régulation S.

DES SERVICES PERSONNALISÉS POUR UNE GESTION RÉACTIVE DE VOTRE CONTRAT

Vous disposez d'un espace client sécurisé sur **ganpatrimoine.fr** permettant d'accéder **gratuitement à de nombreuses fonctionnalités** 24 h/24 et 7j/7 pour :

- **Consulter le détail de vos contrats :**
vos relevés de situation trimestriels, vos lettres d'information.
- **Effectuer des opérations de gestion :**
des versements libres et programmés, des arbitrages pour modifier la répartition de votre épargne entre les supports.
- **Suivre l'actualité "En direct des marchés" :**
pour vous informer sur les caractéristiques générales des OPCVM commercialisés au sein de votre contrat (valeur liquidative, performances, DICI, prospectus, etc.) :
 - simuler le calcul de leur performance sur la période de votre choix ;
 - comparer la performance entre plusieurs fonds ;
 - créer un compte afin de suivre la performance des fonds sélectionnés ;
 - créer des alertes email sur les OPCVM qui vous intéressent ; afin d'être informé en cas de plus ou moins-value.
- **Recevoir une information régulière sur une allocation précise d'actifs :**
 - pour vous accompagner dans vos choix d'investissement dans différentes unités de compte regroupées par thèmes ou "bouquets" ;
 - pour faciliter la diversification de vos investissements.

Votre conseiller

Gan Patrimoine – Filiale de Groupama S.A.
Société anonyme d'intermédiation en assurance au capital de 8 220 690 €
457 504 694 RCS Lille – APE : 6622Z
150, rue d'Athènes CS30022 – 59777 Euralille
www.ganpatrimoine.fr
contact@ganpatrimoine.fr
N° d'immatriculation 09 051 780 – www.orias.fr

Gan Patrimoine Stratégies, Gan Patrimoine Évolution et Gan Patrimoine Capitalisation sont des contrats assurés par **Groupama Gan Vie**
Société anonyme au capital de 1 371 100 605 €
340 427 616 RCS Paris – APE : 6511Z
Siège social : 8-10, rue d'Astorg 75008 Paris

Patrimoine Stratégies Vie est un contrat de la **Caisse Fraternelle Vie** – Société française pour favoriser la Prévoyance et l'Épargne
Société anonyme au capital de 460 000 €
(entièrement versé) – 457 504 702 RCS Lille
APE : 6511Z – Siège social :
150, rue d'Athènes CS30022 – 59777 Euralille

Entreprises régies par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution 61, rue Taitbout 75009 Paris

Réf. 769B-052018 – Conception graphique :
BNP Paribas – Crédit photo : ©istock.

Gan Patrimoine participe à la protection de l'environnement en sélectionnant des imprimeurs référencés « Imprim'Vert » ainsi que des papiers issus de forêts gérées durablement.



Assuré d'avancer

ganpatrimoine.fr